

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white, sans-serif font centered within a solid blue rectangular background.

Charte constitutive de l'Alliance Internationale des Journalistes [Constituent Charter of the International Alliance of Journalists]

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Alliance Internationale des Journalistes
Rights	Creative Commons Copyright (CC 2.5)
Download date	2026-07-06 14:03:07
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/209925

CHARTRE CONSTITUTIVE DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DE JOURNALISTES

A. NATURE DE L'INITIATIVE

1. Territoire

Le territoire de l'alliance de journalistes est international.

Sur le plan thématique, au-delà des spécificités nationales et régionales, l'alliance organise un mouvement de pensée et de réflexion commun.

Sur le plan géographique, des "pôles" ou "espaces régionaux" sont constitués là où des groupes de journalistes souhaitent participer à ce mouvement.

A ce jour, c'est le cas :

en France, Italie et Suisse (pôle Europe),

au Brésil (pôle Amérique du Sud),

aux Etats-Unis (pôle Amérique du Nord),

en Inde (pôle Asie du sud-est)

en Côte d'ivoire (pôle Afrique).

2. Nature

L'alliance est une convergence de journalistes (nous nommons journalistes tous ceux qui sans en avoir nécessairement le statut officiel se reconnaissent comme tels), représentant diverses formes d'exercice du métier (tous supports confondus : presse écrite, radio, télévision, etc), préoccupés par la responsabilité sociale qu'induit la mission d'informer. Ils souhaitent agir sur :

la dégradation des conditions d'exercice de leur métier, c'est-à-dire des conditions de collecte, de traitement et de transmission de l'information ;

le fossé qui se creuse entre eux et le public destinataire de cette information ;

les bouleversements dans la nature des relations entre journalistes et patrons de presse ;

etc.

3. Parties prenantes

Les parties prenantes de l'alliance sont :

les journalistes, dont ceux à l'origine de l'initiative ;

les autres acteurs de la production de l'information (ex : maquettistes dans la presse écrite, techniciens dans l'audio-visuel, etc) ;

les acteurs de l'observation et de la réglementation des médias (pouvoirs publics, élus, organismes publics, universitaires, chercheurs) ;

les destinataires de l'information, qu'ils soient en position de consommateurs, d'utilisateurs ou de citoyens.

4. Caractéristiques

L'alliance internationale de journalistes est une initiative informelle. Elle ne se substitue pas aux membres qui y participent mais permet au contraire à chacun, par les liens qu'il construit avec les autres, de mieux affirmer son identité et d'être plus efficace dans la promotion de la responsabilité sociale des journalistes.

Cette alliance a l'ambition de mettre en lien les différents acteurs impliqués dans la production de l'information pour produire de l'intelligence collective et travailler concrètement à la réappropriation d'une responsabilité à la fois personnelle et professionnelle, individuelle et collective.

C'est une initiative inscrite dans la durée : elle n'est pas un événement médiatique ponctuel. Ses promoteurs et les signataires ont conscience de l'importance des transformations qu'ils veulent susciter et du temps qu'elles prendront à émerger et à s'imposer à l'échelle internationale.

B. FINALITE ET OBJECTIFS

1. Les promoteurs de l'initiative partagent la même conviction selon laquelle les journalistes et autres producteurs d'information ont une responsabilité à l'égard de la société. Ils doivent mieux l'exercer et avoir le pouvoir de le faire.

Les promoteurs partagent aussi la conviction que les différentes entreprises de presse ont un impact très important sur l'ensemble de nos sociétés. Leurs responsabilités ne s'arrêtent pas à leurs obligations juridiques et doivent être mieux exercées.

2. La présente charte, qui définit les objectifs généraux de l'alliance internationale de journalistes, est un point de départ. L'alliance se veut une démarche cohérente de changement : de la prise de conscience à la formulation de propositions, du partage d'expériences à la formation mutuelle, de la prise de parole collective à la recherche éventuelle de nouveaux cadres juridiques.

3. L'alliance de journalistes constate la diversité des actions nécessaires, à l'échelle internationale, pour transformer ces pratiques et ces cadres. Pour ce faire, elle vise à mettre en place, avec tous ceux qui partagent les mêmes convictions, ses différentes actions. Elle prétend y parvenir par un travail en réseau, sans créer pour autant une nouvelle organisation.

4. Les objectifs des premiers participants de la charte de l'alliance des journalistes sont de :

- procéder à une lecture critique des pratiques journalistiques et des démarches des entreprises de presse dans leur espace régional ;
- rassembler les matériaux relatifs à des alternatives, des initiatives innovantes dans la réappropriation par la presse de ses responsabilités;
- diffuser le plus largement possible ces matériaux et sensibiliser le plus grand nombre possible d'acteurs de l'information à l'importance de ces pratiques et à leur possible modélisation ;
- susciter l'attention, et si possible l'adhésion, des entreprises à cette démarche ;
- susciter l'attention, et si possible l'adhésion, des usagers et consommateurs d'information;
- promouvoir des programmes de formation et d'éducation aux modes de production de l'information et au fonctionnement des entreprises de presse intégrant ces préoccupations de responsabilité;
- etc.

C. LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE

Le fonctionnement de l'alliance de journalistes repose sur le respect par tous de principes éthiques communs. L'inscription dans l'alliance ne fait l'objet d'aucune procédure officielle ni même d'aucune signature ; seule la communication de ses coordonnées suffit à inclure une personne dans cette initiative. Les alliés sont ci-dessous dénommés participants.

1. Toute personne reconnaît ne devoir la qualité de participant à l'alliance qu'à son engagement effectif dans l'œuvre commune. Il accepte de perdre cette qualité quand cet engagement disparaît.

2. Chaque participant s'interdit de revendiquer la paternité de l'initiative commune et s'oblige, dans

son action, à mentionner son caractère collectif.

3. Les participants s'engagent à rechercher la cohérence entre leurs comportements et pratiques professionnelles et les principes énoncés dans la charte de l'alliance internationale des journalistes.

4. Les participants s'engagent à partager leur expérience avec les autres et s'efforcent de faire de l'alliance un espace de mutualisation des connaissances, des liens et des initiatives.

5. Les participants se sentent la responsabilité de faire vivre l'alliance en entretenant les liens avec les autres participants, en la faisant connaître, en diffusant les travaux, en participant à l'effort d'élaboration de propositions.

6. Les participants respectent la diversité des points de vue et des convictions qui s'expriment au sein de l'alliance mais avec la volonté de dégager des perspectives communes.

7. Les participants s'engagent à faire de l'alliance des journalistes un espace ouvert, accueillant aux autres ; à y promouvoir une culture de paix et de coopération.

8. Les participants respectent les dispositifs du travail adoptés en commun et les échéances communes.

Chaque coordinateur régional se réserve le droit, après consultation du groupe actif de son pôle, de pouvoir désinscrire toute personne dont les actes, les propos ou les réflexions seraient contraires aux principes et aux règles énoncés dans la présente charte. De la même façon, une décision commune de la coordination internationale peut également être prise à l'encontre de tout participant ou de tout coordinateur régional ne respectant pas ces mêmes principes stipulés dans ce texte.

D. LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL

1. Organisation permanente

La coordination internationale de l'alliance de journalistes est animée, à partir de Paris, par une salariée de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH).

Chaque pôle régional est à son tour animé par un journaliste.

La FPH soutient financièrement l'ensemble des besoins de fonctionnement, d'organisation de rencontres, d'outils méthodologiques et d'animation des pôles continentaux.

2. Animation des pôles régionaux

Les espaces régionaux de l'alliance internationale de journalistes s'articulent autour de priorités thématiques définies à chaque début d'année par le groupe des participants les plus actifs autour de l'animateur régional. Ces thématiques sont identifiées en fonction des priorités régionales dans le contexte social, politique et économique de la profession et de la façon dont elle est perçue dans la société.

Chaque pôle est autonome et décide de son propre fonctionnement et de ses activités indépendamment des autres pôles. Ainsi certains animateurs vont choisir de développer le nombre de participants actifs ; d'autres vont porter leurs efforts sur l'aboutissement d'initiatives ponctuelles et impliquant des acteurs préalablement définis.

Les participants les plus actifs se retrouvent aux réunions régulières de coordination, se partagent la représentation de l'alliance régionale dans diverses manifestations retenues en commun, effectuent des travaux de recherche à usage collectif, publient des articles pour le site web de l'alliance ou des sites partenaires, mutualisent leurs travaux journalistiques, alimentent les réflexions et l'élaboration de documents, contribuent à la réalisation d'initiatives décidées collectivement, interviennent dans des formations, etc, etc.

Mais de façon générale, qu'ils soient participants actifs, contributeurs ponctuels et temporaires ou encore simples sympathisants, tous les participants sont tenus par les principes et engagés par les règles énoncées ci-dessus. Tous sont incités à assurer la promotion générale de l'initiative.

3. Coordination internationale

Au moins une fois par an, les animateurs des différents pôles se rencontrent pour débattre de leurs actions et de leurs réflexions, pour échanger sur les bilans et les perspectives, pour relancer les articulations entre eux.

4. Communication au sein de l'alliance

Chaque pôle choisit son propre système de communication interne. Le plus souvent une liste email de diffusion est constituée pour une circulation complète de l'information. Tous les inscrits sur ces listes sont considérés comme participants de l'alliance.

Le site web de l'alliance est à la fois sa vitrine publique et le dispositif central du travail. Le cahier des charges du site web implique d'en faire un site ressource, structuré - condition de l'unité - mais alimenté de façon décentralisée - condition de l'autonomie d'initiatives et du pluralisme des opinions-. Chaque participant nourrit donc le site en engageant sa propre responsabilité sur la véracité et la qualité des informations fournies.

Le téléchargement et l'édition des informations, expériences et propositions contenues sur le site de l'alliance sont libres de droits, sous réserve de ne pas publier des informations tronquées faisant disparaître la source d'information et de respecter le principe de bonne foi en ne sortant pas les informations de leur contexte.

A tout moment et à l'initiative de tout signataire, un groupe de travail peut se former pour tirer parti de la richesse des informations, expériences, réflexions et propositions accumulées sur un thème donné, dans une région donnée ou dans un milieu donné. Cette initiative est publiée sur le site web et fait l'objet d'une invitation à participer, diffusée à tous les signataires dont l'expérience et les réflexions sont ainsi mises à contribution. Les résultats de la réflexion collective de ce groupe de travail sont publiés sur le site web.

E. LE CALENDRIER DE TRAVAIL

Les actions menées et les calendriers sont décidées collectivement lors de la réunion des coordinateurs internationaux en chaque début d'année. Les plans d'action et les programmes de travail sont ensuite affichés sur le site web de l'alliance pour consultation publique.

B.Verfaillie, Manola Gardez, ND



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>